

## **BILAN POMMES DE TABLE (en poids de produit frais)**

**BILAN DE CAMPAGNE DU 01/04/n AU 31/03/n+1**

### **Ventes des producteurs professionnels :**

Le chiffre des ventes des producteurs professionnels correspond à la production de l'année N de la Statistique Agricole Annuelle (SAA) du SSP.

On considère que la production SAA correspond à la campagne de production de la pomme de table. En effet, bien que la SAA suive par définition la production par année civile, pour la plupart des productions végétales dont la récolte est concentrée sur une courte période annuelle, il est indifférent de savoir si l'on raisonne par campagne ou en année civile, le résultat étant en général identique.

La production récoltée est considérée comme production commercialisable. Elle s'entend hors jardins familiaux ; elle n'est pas destinée à l'autoconsommation et comprend les retraits. Il s'agit de l'ensemble des pommes produites sur le territoire métropolitain (il n'y a pas de production de pommes dans les DOM), qu'elles soient destinées à la consommation en frais ou à la transformation.

### **Importations et exportations**

*Pour l'historique cf annexe*

Chiffres des Douanes. Pour la campagne 2010/2011, de nouveaux coefficients de conversion ont été fixés pour les jus et concentrés en fonction de leur degré sur l'échelle de Brix. Ces coefficients devraient être plus proches de la réalité que les précédents. Pour les coefficients de conversion se référer au fichier « Pommes conversion coefficients.xls ». Le commerce extérieur des campagnes précédentes concernant les jus a été révisé sur la base des nouveaux coefficients.

### **Stocks**

Ce sont les stocks de pommes fraîches de début et de fin de campagne fournis par l'enquête mensuelle réalisée par le SSP sur les stocks de pommes et de poires dans les entrepôts frigorifiques de 2 000 m<sup>3</sup> et plus. Il n'y a pas d'information sur les stocks de produits transformés.

### **Utilisation intérieure totale**

#### **Pertes (au cours de la commercialisation) et retraits**

Les pertes sont estimées à 10 % de la production commercialisable de pommes fraîches plus les importations moins les exportations de pommes fraîches.

Ce poste comprend en outre les retraits (sources : Douanes jusqu'en 2008 données mensuelles et annuelles, puis FranceAgriMer données annuelles). Pour la campagne 2010-2011, il y a eu peu de certificats de retraits.

#### **Alimentation animale**

Les retraits destinés à l'alimentation animale sont fournis par les Douanes jusqu'en 2008 (données mensuelles et annuelles). A partir de 2009, ces données ne sont plus mobilisables par FranceAgriMer.

Tous les retraits sont affectés au poste des pertes et retraits.

#### **Consommation humaine**

- À l'état frais :

On solde sur ce poste car il n'existe pas d'enquête sur la consommation totale de pommes fraîches en France en dehors du panel SECODIP, qui fournit une information partielle sur les achats de pommes fraîches par les ménages.

- À l'état transformé :

Les quantités de pommes fraîches utilisées en France pour la production de produits transformés sont communiquées par l'AFIDEM (Association des fruits et légumes transformés).

Les produits transformés sont répartis de la façon suivante :

- jus et concentré de jus de pomme
- compotes, purées et compotes mélangées à base de pommes
- conserves de fruits au sirop, au naturel, confitures

- pommes surgelées, fraîches pour la pâtisserie, 4ème et 5ème gammes, pommes déshydratées, divers.

Les produits transformés suivis au bilan sont uniquement des produits de première transformation. Il n'est pas tenu compte des produits de seconde transformation (pâtisseries, aliments adaptés à l'enfant, sirops...) trop difficiles à cerner et présentant des risques non négligeables de doubles comptes.

### **Population**

Les chiffres de la population qui sont utilisés dans les bilans pour déterminer la consommation annuelle par habitant sont issus des séries de la démographie française établies par l'INSEE (estimations de population et statistiques de l'état civil) : pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

## **Annexe : Historique de la méthodologie**

### **Importations - exportations**

Ce sont les données des Douanes, sur la campagne, relatives aux NC ou parties de NC suivantes couvrant la pomme, qu'elle soit fraîche ou transformée : NC 0808 10 10 - 10 80, 0813 30 00, 2007 99 55 et 99 91, 2009 71 10 à 79 99. Depuis le 1er janvier 1997, les DOM sont intégrés dans le total France.

La nomenclature combinée relative aux jus de fruits a été modifiée à compter de la campagne 2001/2002. La notion de degré sur l'échelle de Brix est désormais prise en compte par la nomenclature (un jus de pomme qui mesure 12 degrés sur l'échelle de Brix contient approximativement 12% de sucre par poids) .Cela permet de mieux distinguer les jus des concentrés, ainsi que le taux de concentration de ces derniers. Pour la campagne 2002/2003, de nouveaux coefficients de conversion ont été fixés pour les jus et concentrés en fonction de leur degré sur l'échelle de Brix. Ces coefficients devraient être plus proches de la réalité que les précédents.

Les nouveaux coefficients de conversion sont les suivants :

NC 2009 71 10 – 71 91 – 71 99 : coefficient de 5.

NC 2009 79 91 – 79 93 – 79 99 : coefficient de 5.

NC 2009 79 11 – 79 19 – 79 30 : coefficient de 7,5.

Le commerce extérieur des campagnes précédentes concernant les jus a été révisé sur la base des nouveaux coefficients.